

ECI-BASALT-FIT

S.A.S. au capital de 200 000 €
Siège social : SAINT GALMIER (Loire)
33 avenue Jean Monnet
R.C.S. : SAINT ETIENNE 511 322 356
Président : « BASALT » sise à NANTES (Loire-Atlantique), 3 Rue Lorette de la REFOULAIS, R.C.S. : NANTES 408 619 773

Transfert du siège social

L'A.G.M. en date du 22 mai 2026, de la société "ECI-BASALT-FIT", a décidé de transférer le siège social à NANTES (Loire-Atlantique), 3 Rue Lorette de la Refoulais, et ce avec effet au 1^{er} juillet 2026.
Inscription modificative et dépôt légal : RCS ST ETIENNE et NANTES

LRS FINANCES

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la S. A.R.L. à associé unique "LRS finances" Capital de 100 000 € (Apport en nature) Siège social : SORBIERS (Loire) 2 rue de l'Artisanat ZA Moulin Gillier
Objet social : : Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; L'animation de ses participations par la définition seule et exclusivement de la politique du groupe imposée aux filiales ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; à cet effet, la souscription ou l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales et obligations convertibles et généralement de toutes valeurs mobilières qui représentent ou ont vocation de représenter ou encore, donnent le droit à attribution ou à souscription de titre représentant une quote part du capital social de ces entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; notamment en investissements destinés aux filiales ; Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers, travaux d'étude, conseil et assistance, organisation, marketing et animation commerciale, montage de dossier, etc..., destinés aux filiales ou participations
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Laurent LASHERMES, demeurant à VILLARS (Loire) 20 rue de Rochefey
R.C.S. et DEPOT : ST ETIENNE

Maître Annick SADURNI, Avocat,
16. Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04.77.32.17.15

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT (LOUE)
au 2ème étage comprenant une cuisine, un séjour,
2 chambres, salle de bains et WC d'une superficie de 66.78 m²
et **UNE CAVE formant les lots 14 et 56** de l'immeuble en copropriété situé 3-5. Rue Pailhon à SAINT ETIENNE, cadastré section OY N° 68 pour 16 a 86 ca
EN UN LOT SUR LA MISE A PRIX DE 35.000,00 EUROS
outre frais et charges
Les biens pourront être visités le JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026 de 11 H 00 à 12 H 00
L'adjudication aura lieu au Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE
Place du Palais de Justice le **JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026 à 14 H 00**
Il est rappelé que l'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute location, occupation, sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.
Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution (RG N° 26/00015) ou au Cabinet de Maître SADURNI, Avocat.

Par arrêté ministériel du 28 décembre 2025, le tarif annuel 2026 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,189 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

DRIVER COLIS

SASU au capital de 3800€
Siège social: 2D Rue du Belvédère
42650 ST JEAN BONNEFONDS
RCS ST ETIENNE 880 924 550

Modifications

Par décision de l'Associé Unique en date du 30 juin 2026, il a été décidé :
De modifier la dénomination sociale de la société, qui devient: CHRONO SERVICES à compter du 30 juin 2026 ;
D'étendre l'objet social, qui sera désormais rédigé comme suit : « Transport public routier de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de poids maximum autorisé, activités de messagerie, livraison et transport de colis, ainsi que prestations de nettoyage et d'entretien de locaux professionnels, commerciaux, industriels et particuliers. »
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Étienne.
Pour avis

ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30
ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

ANAHID

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue de Lodi
42000 SAINT-ETIENNE
883 602 112 RCS SAINT-ETIENNE

Modification de l'objet social

Suivant AGE en date du 10 juillet 2026, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société pour l'élargir à :
- La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux et la gestion de ceux-ci,
- La gestion de son portefeuille de titres de participations,
- Le placement de ses fonds disponibles et la gestion civile de valeurs mobilières.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de SAINT-ETIENNE.
Pour avis.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE SAINT ETIENNE LES AGREVES

Société civile coopérative à capital variable
Siège Social : 26 Cours Gustave NADAUD
42000 SAINT ETIENNE
RCS ST ETIENNE 604500603

Modification de la durée

Aux termes de l'AGE du 30 Septembre 2024, il a été décidé la prorogation de la société pour une durée de 65 ans suivant l'article 5 des statuts et la refonte totale de statuts.
Mention de cette modification sera faite au RCS de SAINT ETIENNE.
Le Conseil d'Administration

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Henri-Laurent ZIEGLER, Notaire à SAINT ETIENNE, 4 rue Chanoine Ploton, le 6 juillet 2026, Monsieur Bernard Henri Pierre CASTELLO, né à CARMAUX (81400), le 31 janvier 1950, et Madame Michelle Denise ROS née à MONTBRISON (42600), le 17 mai 1951, demeurant ensemble à SAINT-GENEST-LERPT (42530), 26 route de Trémolin.
Ont adopté le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans es trois mois de la présente insertion, en l'office notarial à SAINT-ETIENNE (Loire), 4 rue Chanoine Ploton, où domicile a été élu à cet effet.

JF2M

S.C.I. au capital de 10 000 €
Siège social : 10 rue Gustave Delory
ST ETIENNE (Loire)
R.C.S. : ST ETIENNE 838 161 115

Modification

Par acte sous seings privés en date à ST PRIEST EN JAREZ (Loire), du 18 juin 2026, les associés de la société ont accepté la démission de M. Mathieu AUBIN de ses fonctions de co-gérant, à compter du 18 juin 2026.
Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE
LA GERANCE,

TARDY MÉCANIQUE

Constitution

Avis est donné de la constitution de la SAS "TARDY Mécanique", au capital de 200 000 €, divisé en 200 000 actions - apport en numéraire : 200 000 €
siège social : LA TALAUDIERE (Loire), 40 Rue des Mineurs
Objet social : Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la construction mécanique et à la mécanique générale ; L'étude, la conception, la fabrication, l'usinage, l'assemblage, le montage, la transformation, la réparation, l'entretien et la maintenance de toutes pièces, ensembles et sous-ensembles mécaniques, métalliques ou industriels ; La réalisation de tous travaux de mécanique, d'usinage, de chaudronnerie, de soudure, d'ajustage et, plus généralement, de fabrication ou de transformation de pièces et matériels industriels ; l'achat, la vente, le négoce, la représentation, l'importation, l'exportation et, plus généralement, la commercialisation de tous matériels, équipements, pièces, produits et accessoires se rapportant à ces activités ; toutes prestations de services, d'assistance technique, d'installation, de mise en service, de maintenance et de sous-traitance dans le domaine de la mécanique et de l'industrie.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
AGREMENT DES CESSIONS D'AC-TIONS : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.
Président : La société « COREME - CONCEPTIONS REALISATIONS MECAN-QUES ET ELECTRIQUES », sise à LA TALAUDIERE (Loire), 40 Rue des Mineurs.
Directeur Général : La société « DAMIZET INVESTISSEMENTS », sise à LA GRAND CROIX (Loire), Z.I. La Peronnière,
Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.
POUR AVIS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Henri-Laurent ZIEGLER, Notaire à SAINT ETIENNE, 4 rue Chanoine Ploton, le 15 juillet 2026, Monsieur Alain Robert Henri BA-HUON, né à LORIENT (56100) le 4 mars 1969, et Madame Marie-Paule Françoise DAURAT, née à SAINT-ETIENNE (42000) le 1er décembre 1970, demeurant ensemble à SAINT-GENEST-LERPT (42530), 34 B allée des Bois, mariés à la mairie de SAINT-MALO (35400), le 29 avril 2000.
Ont adopté le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial à SAINT-ETIENNE (Loire), 4 rue Chanoine Ploton, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

CHRONIQUE JURIDIQUE /

Indemnité du preneur sortant : le compte à rebours commence dès la fin du bail, même en cas de contestation

La sortie d'un bail rural n'est jamais une étape anodine. Pour le preneur, elle est souvent synonyme de perte d'un outil de travail, mais aussi d'espoirs placés dans les améliorations qu'il a réalisées au fil des années. Le Code rural protège ces investissements : à l'expiration du bail, quelle qu'en soit la cause, le preneur peut réclamer une indemnité correspondant aux améliorations qu'il laisse au bailleur [art. L. 411-69 CRPM].

Encore faut-il agir dans les temps. Le texte impose un délai strict : 12 mois à compter de la fin du bail. Mais que se passe-t-il lorsque le preneur conteste le congé et demeure sur les lieux jusqu'à la décision judiciaire ? Le délai commence-t-il au départ effectif ou à la date initiale d'expiration du bail ?

C'est précisément la question à laquelle la Cour de cassation répond dans un arrêt du 6 novembre 2025, rappelant avec fermeté que la contestation du congé ne suspend en rien le délai pour solliciter l'indemnité.

Une contestation du congé... mais un délai qui court quand même

Dans l'affaire jugée, le bailleur avait délivré congé à son preneur pour l'échéance du bail en novembre 2020. Le preneur, contestant ce congé, saisit le tribunal paritaire. Le congé est finalement validé en octobre 2021 et il quitte les lieux le mois suivant.

Convaincu d'être encore dans le délai, il assigne son bailleur en mars 2022 pour obtenir l'indemnisation de ses améliorations. Mais la cour d'appel rejette la demande : pour elle, le délai d'un an a commencé dès novembre 2020, à la date de fin du bail, et non après la décision validant le congé.

La Cour de cassation approuve. La fin du bail constitue le point de départ du délai, et non le départ effectif du preneur ou la date de validation du congé.

En d'autres termes, le délai continue sa course, même si les parties sont devant le juge.

Aucune suspension. Aucune interruption. À moins que la loi n'en dispose autrement... ce qui n'est pas le cas ici.

Une solution sévère mais cohérente

La décision s'inscrit dans une logique de stabilité des délais en matière de baux ruraux. L'objectif : éviter que les contentieux sur le congé ne rallongent indéfiniment la durée d'incertitude et n'affectent l'exploitation du bailleur comme du preneur.

Toutefois, cette solution peut surprendre : le preneur, encore en place en raison de la procédure, peut croire de bonne foi que son action indemnitaire n'a de sens qu'une fois sa présence contestée définitivement tranchée. Ce n'est pas l'avis de la Cour : le droit d'agir naît à la fin du bail, pas à la fin de l'occupation.

Le message est clair : contester le congé n'exonère pas de surveiller les délais. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Céline CRO-ZIER, Notaire à SAINT-ETIENNE, 8 Place de l'Hôtel de Ville, CRPCEN 42091, le 15 juillet 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Georges Eugène Joseph MA-TROT et Madame Jeannine Frédérique BRUYERE, demeurant ensemble à MONT-BRISON (42600) 45 T rue de Saint Anthème. Monsieur est né à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) le 22 novembre 1955, Madame est née à SAINT-ETIENNE (42000) le 7 janvier 1958. Mariés à la mairie de SAINT-ETIENNE (42000) le 26 juillet 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Il a été stipulé comme avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'eux :
- Un préciput sur une large catégorie de biens, au choix du survivant ;
- Après exercice du préciput, la masse commune reviendra intégralement à la succession ;
- Suppression de toute cause de récompense.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 23 janvier 2018, M. Louis Lucien BEAUREZ, en son vivant retraité, demeurant à CHAMP-DIEU (42600) 80 chemin de la Fleury, né à MARCILLY-LE-CHATEL (42130), le 8 mai 1943 décédé à FEURS (42110), le 18 février 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un acte contenant contrôle de la saisine, reçu par Me DE-PIERRE-FESCHE, Notaire à MONTBRISON, le 22 juillet 2026, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Laëtitia DÉPIERRE-FESCHE, Notaire à MONTBRISON (Loire), 4 place du Docteur Jean Vial, référence CRPCEN: 42090, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT-ETIENNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

BELLON ENERGIES

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la S. A.R.L. "BELLON ENERGIES",
Capital de 47 001 € (Apport en nature et en numéraire)
Siège social : ST GALMIER (Loire), 400 Chemin de la Côte Patay
Objet social : Toute activité d'électricité générale ; L'installation, la pose, l'entretien, la maintenance et le dépannage de systèmes de chauffage, climatisation, pompes à chaleur, aérothermie, géothermie, photovoltaïque ; La vente et l'installation de matériels et équipements en lien avec ces activités ; l'activité de frigoriste sur chambre froide fixe et camion de transport ;Toutes activités connexes ou complémentaires.
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Pierre-Jacques BELLON, demeurant à SAINT GALMIER (Loire) 400 Chemin de Côte Patay
R.C.S. et DEPOT : ST ETIENNE

F.B. IMMO

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : LA FOUILLOUSE (Loire)
30 Allée du Levant – Eculieu
R.C.S. : SAINT ETIENNE 497 997 981

TRANSFORMATION

Aux termes d'une A.G.E. en date du 7 juillet 2026, la collectivité des associés de la société, a décidé
1°) de transformer la société en SAS avec effet au 7 juillet 2026, sans création d'un être moral nouveau.
2°) de nommer aux fonctions de Président, Monsieur Frédéric BEAL, demeurant à LA FOUILLOUSE (Loire) 30 Allée du Levant – Eculieu.
Cette transformation motive la publication des mentions suivantes : La dénomination, l'objet, la durée et le siège de la société ne sont pas modifiés. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.
ANCIENNES MENTIONS : Forme sociale : SCI – Gérant : Monsieur Frédéric BEAL demeurant ensemble à LA FOUILLOUSE (Loire) 30 Allée du Levant - Eculieu
NOUVELLES MENTIONS : Forme sociale : SAS – Président : Monsieur Frédéric BEAL, ci-dessus désigné -
Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. ST ETIENNE.

Pour avis,

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Philippe ROUDILLON, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe ROUDILLON – Louis BOURBON", titulaire d'un Office Notarial à SAINT GERMAIN LAVAL (Loire), 247 rue Nationale, CRPCEN 42077, le 20 juillet 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux entre: Monsieur Jean-François **CHEMARIN**, retraité, et Madame Marie Joséphe Angéline **GAUMOND**, retraitée, demeurant ensemble à LE COTEAU (42120) 21 boulevard Charles Gallet. Monsieur est né à LE COTEAU (42120) le 26 octobre 1957. Madame est née à SAINT-GERMAIN-LAVAL (42260) le 7 août 1955. Mariés à la mairie de JURE (42430) le 11 août 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

H.F. EQUI DENT RIDE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la S. A.R.L. à associé unique "H.F. EQUI DENT RIDE",
Capital de DEUX CENT MILLE EUROS (apports en numéraire)
Siège social : SAINT MARCEL DE FELINES (Loire), Chez Mollon - 2141 Route de Néronde
Objet social : Toute activité de soutien à la production animale notamment en matière de dentisterie équine. La formation professionnelle aux adultes entrés dans la vie active dans les domaines des soins aux animaux ; l'animation de conférences notamment sur la dentisterie équine ; L'assistance, l'audit, l'enseignement, la recherche et plus généralement toute prestation de services dans ces domaines. L'achat, et la vente au détail ou en gros de matériel, produits ou articles de soins ou confort pour animaux.
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Harold FEUGAS, demeurant à SAINT MARCEL DE FELINES (Loire), Chez Mollon, 2141 Route de Néronde.
R.C.S. et DEPOT ROANNE (Loire)

EQUINOTEX GROUPE

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 rue Joseph Déchelette 42300 ROANNE
Siège de liquidation: 14 rue Joseph Déchelette 42300 ROANNE
829 994 573 RCS ROANNE

Dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 16/06/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Joachim DUFOUR, demeurant les Villards 42590 SAINT-PRIEST-LA-ROCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 14 rue Joseph Déchelette 42300 ROANNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de ROANNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

ATA PRALONG

S.A.R.L. à associé unique au capital de 150 000 €
Siège social : 900 Chemin de l'Ormaie POMMIERS EN FOREZ (Loire)
R.C.S. : ROANNE 485 205 421

Transfert du siège social

Suivant décisions du 30 juin 2026, l'associé unique de la société a décidé de transférer le siège social à SAINT CHAMOND (Loire), 2 rue Michel Rondet - ZI clos Marquet.
Gérant : M. Cyril ROMAGNY, demeurant à UNIAS (Loire), 295 Chemin des Muriers.
Inscriptions modificatives et dépôts légaux : R.C.S.: ROANNE et SAINT ETIENNE LA GERANCE,

ALLIANCE IMMOBILIERE

S.A.R.L. à associé unique au capital de 320 000 €
Siège social : 900 Chemin de l'Ormaie POMMIERS EN FOREZ (Loire)
R.C.S. : ROANNE 422 242 750

Transfert du siège social

Suivant décisions du 30 juin 2026, l'associé unique de la société a décidé de transférer le siège social à SAINT CHAMOND (Loire), 2 rue Michel Rondet - ZI clos Marquet.
Gérant : M. Cyril ROMAGNY, demeurant à UNIAS (Loire), 295 Chemin des Muriers.
Inscriptions modificatives et dépôt légal : R.C.S.: ROANNE et SAINT ETIENNE LA GERANCE,

JURICA

Franck LAVOUE
Avocat au Barreau de CHATEAUROUX
30 rue du Palais de Justice
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02.54.08.04.05
@ : flavoue@jurica.tm.fr

CM MATHIEU

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour 99 ans, d'une société par actions simplifiée à associée unique, dénommée CM MATHIEU, au capital de 10 000,00 €, dt le siège est à MARGERIE-CHANTAGRET (42560), Les Sagnes, 467 route de Montbrison, ayant pour objet les travaux de réparation, remplacement et ajustement du châssis, de carrosserie, de tôlerie et de peinture de véhicules terrestres à moteur, l'achat, la revente ou l'intermédiation dans la vente de véhicules terrestres à moteur, neufs ou d'occasion, et pour président la Société CARROSSERIE MATHIEU, SARL au capital de 420 000,00 €,dt le siège est à COURPIERE (63120), 39 La Vauze, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le n° 793862939, et pour Directeur Général M. Jean-Michel MATHIEU, dt à SAUVIAT (63120), 914 route de Courpière.
En cas de pluralité d'associés, toute cession et transmission d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE

Pour avis,
le président.

EFFI IMMOBILIER

S.C.I. au capital de 1 200,00 €
Siège social : SAINT-ETIENNE (Loire)
10 Rue Gustave Delory
R.C.S. : SAINT-ETIENNE 908 631 021

Dissolution

Par A.G.E. du 19 décembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 décembre 2024, et ont nommé comme liquidateur M. Jean-François SAVATIER, demeurant à SAINT JUST ST RAMBERT (Loire) 6 chemin d'Urieux – Lieudit La Trébutche, dont les fonctions de gérant ont pris fin, à l'effet d'effectuer toutes les opérations consécutives à la dissolution et à la liquidation de la société. Le mandat de co-gérant de M. Mathieu AUBIN a également pris fin à compter de la même date.
Le lieu où la correspondance doit être adressée est fixé au siège social de la société.
Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE.
LE LIQUIDATEUR

CERFRANCE LOIRE

GAEC DE LA RENAUDIERE

GAEC au capital de 160 200 €
Siège social : 4 route de Bourdon La Renaudière 42400 ST CHAMOND
480 819 341 RCS ST ETIENNE

Transformation

Suivant AGE du 30/06/2026, les associés ont pris acte de la cessation des fonctions de gérante de Mme Michèle FAYOLLE à compter du 30/06/2026 et décidé de la transformation du GAEC en EARL à compter du 01/07/2026, ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EARL DE LA RENAUDIERE
Capital : 160 200 €
Siège social : 5 route de la Glacière 42400 ST CHAMOND
Objet : Activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et exploitations d'installations photovoltaïques
Durée : 99 ans,
Gérant M. David FAYOLLE demeurant 5 route de la Glacière 42400 ST CHAMOND.
Mention au RCS de ST ETIENNE

Consommation : la démographie française devient un enjeu économique majeur

À l'issue de la quatrième édition des Rencontres d'Unigrains, le fonds d'investissement a présenté, dans un communiqué paru le 19 juin, une étude sur les conséquences du déclin démographique français sur le secteur agroalimentaire. « *En 2023, seulement 2 % de nos entreprises partenaires identifiaient la transition démographique comme leur principal chantier prioritaire. Trois ans plus tard, le sujet s'impose comme un enjeu économique majeur* », soulignent les analyses. La raison : en 2025, le solde naturel français est devenu négatif (- 6 000), ce qui constitue « *un point de bascule historique en matière*

- 6 000

Solde naturel français en 2025

Évolution comparée des soldes naturels de la France, l'Italie et l'Espagne

Le graphique illustre la dégradation des soldes naturels pour les trois pays. La France, qui a longtemps bénéficié d'un solde positif, voit sa population vieillir et sa natalité baisser, entraînant un déficit de 6 000 personnes en 2025. L'Italie et l'Espagne suivent une trajectoire similaire, avec l'Italie atteignant un déficit de 3 000 personnes et l'Espagne de 1 500 personnes à la même date.

démographique ». Ainsi, l'immigration devient « *le seul moteur de la croissance démographique (solde migratoire : + 176 000), tandis que s'accroissent le vieillissement de la population et la multiplication des ménages solos* ». Unigrains identifie quatre ondes de choc pour le secteur agri-agroalimentaire.

D'abord : la contraction des volumes, car « *une population qui vieillit est une population qui consomme moins, les besoins énergétiques diminuant avec l'âge* ». Ensuite, la recomposition des marchés avec « *un ralentissement des segments les plus dépendants des familles (laits infantiles, compotes,*

céréales...) », et un segment senior qui devient « *structurant* ». Par ailleurs, ils prévoient une « *fragmentation des circuits de distribution (reflux des hypermarchés, hausse de la livraison/restauration hors domicile)* », et des « *tensions sur les ressources humaines* ». ■

MR

Conjoncture

EN CHIFFRES

+ 4,7 %

Avec 8,8 millions de tonnes (Mt) traitées en 2025, le port de La Rochelle enregistre une hausse des volumes de 4,7 % en un an, portée notamment par l'export des céréales et d'oléagineux qui pèse pour près de 40 % de l'activité du site : 3,47 Mt de grains ont été exportées, soit une progression de 15 %, après une fin de campagne 2024 - 2025 historiquement basse.